Récapitulatif des Bulletins officiels :

Semaine 42

12 au 16 octobre 2026

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 13 octobre 2026

Présents : Mme GUEGAN ; Mr. CHAUMARD

Visio : M. GILLES (Président),

SECTEUR CHAMPIONNAT

- Matchs championnats et coupes reportés : ci-joint tableau.
- Planning des compétitions séniors (mis à jour) : ci-joint tableau.

D3 :

- Match n°56557173 : RC. PROVENCE – ES. AUBIGNANAISE est avancée au 14/10 à 20h.
- Match n°56557302 : THOROISE – ST. REMY DE PROVENCE se jouera le 14/10 à 20h.

SECTEUR COUPE

Le tirage de la **Coupe de l'Espérance** cadrage aura lieu le 26/10.
Matchs à jouer le 11/11 ou 15/11.

Coupe Roumagoux :

- Match n°79690811 : MJCV – FC. TARASCON se jouera le 18/10 à 15h.

Coupe Grand Vaucluse :

- Match n°79570853 : LMDV – PERTUIS USR. Se jouera le 28/10 à 20h.
- Match n°80411832 : NYONS – MONTEUX est avancé au 17/10 à 19h.

- Matchs championnats et coupes reportés : **ci-joint tableau.**

MATCHS REPORTES							
DIVISION	DATE	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE	HEURE	COMMENT.
D1	04-oct	56556212	AUTRE PROVENCE	ST REMY	11/11	15 H	
	11-oct	56556215	US AVIGNON	MONTEUX	11/11	15 H	
	11-oct	56556217	GRAVESON ENT	FCA 2	18/10	15 H	
D2/B	04-oct	56556902	ST JEAN DU GRES	VENTOUX SUD	18/10	15 H	
D3/A	04-oct	56557032	MONDRAGON	CAMARET 2	18/10	15 H	
D3/B	11-oct	56557173	RC PROVENCE	ES AUBIGNAN	14/10	20H	
	11-oct	56557169	SARRIANS COM	SORGUES 2	11/11	15h	
D3/C	04-oct	56557300	ST JEAN DU GRES 2	LE THOR	18/10	12H45	
	04-oct	56557302	LE THOR	ST REMY 2	14/10	2OH	
	11-oct	56557305	US AVIGNON 2	CHEVAL BLANC	18/10	15H	
D3/D	11-oct	56557486	GRAVESON 2	FCA 3	18/10	12H45	
D4/A	11-oct	79328572	SARRIANS 2	AS VALAYANS	11/11	12h45	
	11-oct	79328575	SERIGNAN 2	MALAUCENE	18/10	15H	
D4/B	04-oct	79160325	MONDRAGON 2	AS VALAYANS 2	18/10	12H45	
	11-oct	79160332	RC PROVENCE 2	VIOLES	18/10	15H	
D4/C	04-oct	56558203	US AVIGNON 3	LE THOR 2	11/11	12H45	
	11-oct	56558205	LE THOR 2	MISTRAL ACADEMIE	18/10	15H	
COUPE GRAND VAUCLUSE			**2EME TOUR**				
		79570853	LMDV	PERTUIS	28/10	20H	
COUPE GRAND VAUCLUSE			**CADRAGE**				
		80411830	BARTHELASSE	MONTFAVET	18/10	15H	
		80411831	BOULBON	MORIERES	18/10	15H	
		80411832	NYONS	MONTEUX	17/10	19H	
		80411833	MAILLANE	SCJ	11/11	15H	
		80411836	LES ANGLES	GRAVESON	11/11	15H	
		80411837	VILLENEUVE	GADAGNE	18/10	15H	
		80411838	GOULT	AUTRE PROVENCE	18/10	15H	

		80411839	CAMARET	RC PROVENCE	18/10	15H	
		80411840	CALAVON	BARBENTANE	11/11	15H	
		80411841	TOUR AIGUES	VEDENE LE PONTET	11/11	15H	
		OU	LMDV	ROGNONAS	11/11	15H	
			ROGNONAS	PERTUIS			
COUPE ROUMAGOUX							
		79690811	MJCV	FC TARASCON	18/10	15H	

- Planning des compétitions séniors (mis à jour) : **ci-joint tableau.**

LES DATES SONT DONNEES A TITRE INDICATIF ET SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIEES

PLANNING COMPETITIONS SENIORS - SAISON 2026/2027

COMPETITIONS	CHAMPIONNATS			COUPES					
DATES	LIGUE R1	LIGUE R2 ET R3	SENIORS DISTRICT	F RA N C E	COUPE LIGUE	GRAND VAUCLUSE	RX	ESPERANCE	ULYSSE FABRE
23/8	1			1					
30/8				2					
6/9	2	1	1						
13/9			MR	3		1			
20/9	3	2	2						
27/9			MR	4		2	1	1	1
4/10	4	3	3						
11/10	5	4	4	5					
18/10			MR		CADR	CADRAGE			
25/10	6	5	5	6					
1/11	7	6	6						
8/11	8	7	7						
MERCREDI 11/11			MR			CADRAGE			
15/11			MR	7	16EME	CADRAGE		CADRAGE	
22/11	9	8	8						
29/11	10		MR	8		1/8	CADRAGE		CADRAGE

6/12	11	9	9						
13/12	12	10	10						
20/12	13		MR	32EME		1/8	CADRAGE		CADRAGE
27/12									
3/1			MR						
10/1	14	11	11						
17/1	15	12	12						
24/1	16	13	13						
31/1			MR		1/8		1/8	1/8	1/8
7/2	17	14	14						
14/2	18	15	15						
21/2	19	16	16						
28/2	20		MR						
7/3			MR		1/4	1/4	1/4	1/4	1/4
14/3	21	17	17						
21/3	22	18	18						
28/3			MR		1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
LUNDI 29/3 pâques			MR						
4/4	23	19	19						
11/4	24		MR						
18/4	25	20	20						
25/4			MR					FINALE ?	
SAMEDI 1 MAI	26								
2/5		21	21						
JEUDI 6/5			MR				FINALE		
9/5	27	22	22						
16/5	28			FINALE		FINALE ?			
LUNDI 17/5									
23/5					FINALE				FINALE ?
30/5	29								
6/6	30								
13/6									
20/6									

COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 13 octobre 2026

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Bochet Michel ; Mr. Abeille Georges ; Mr. Poli Jean-Marie

Excusés : Mr. Dany Stéphane

SECTEUR CHAMPIONNAT

RAPPEL :

Toutes les demandes de report de matchs doivent êtres faites 8 jours avant la rencontre sinon les demandes seront refusées.

U17 D1 :

- Match n°78830575 : AV.S. CAMARETOIS – DENTELLES FC. est reporté au 1/11.
- Match n°78830572 : FC. CHEVAL BLANC – FC. ALPILLES est reporté au 1/11.

U17 D2 :

Note au club :

Veuillez prendre contact entre vous pour faire jouer vos matchs en retard en semaine et nous en informer. Vu que vous êtes dans des poules à 14. Il n'y a plus de dates de disponibles.

Matchs en retards :

- **Poule A :**

- US. AVIGNON – AS. PIOLENC
- US. AVIGNON – SDE. PERNES 2
- AV.S. CAMARETOIS 2 – FC. NYONS

- **Poule B :**

- US. THOROISE – TARASCON SC.

SECTEUR COUPES

U19 – Grand Vaucluse :

Tirage du tour de Cadrage le 27/10 à huis clos.
Le tour de Cadrage se jouera le 21/11.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

2026-2027

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 13 octobre 2026

Présents: M.ZANDOMENEGHI, M.BES, M. D'ASCANIO, Mme DOSSARD (présidente) M.PEGAS
En Visio : Mme. NOVELLI, M. VIDAL
Excusés : Mme BOUCHERON

Assiste :

Réunion de rentrée du Football féminin :

Vous trouverez le power point de la réunion sur le site du district : « infos pratiques ».

CORRESPONDANCE

📌 **Rappel important**
Faire valider vos licences.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11 INTERDISTRICT

Calendrier à retrouver sur le site du District de la **Provence** et également sur « infos pratiques » (en PDF) sur le site du District **Vaucluse**.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

CHAMPIONNAT U18F A 11

CHAMPIONNAT U18F A 8

Phase 1 : Aller / Retour
Phase 2 : Aller / Retour

CHAMPIONNAT U15 F A 11

CHAMPIONNAT U15 F A 8

CHAMPIONNAT U13F A 8

SCJ s'est retiré, Entente St Jean Grès Fontvieille se rajoute

FOOT ANIMATION U6F A U11F

N'OUBLIEZ PAS D'INSCRIRE VOS EQUIPES FOOT ANIMATION SUR LE SITE FAL.

SECTEUR COUPES

Vous trouverez les tirages ci-dessous :

U15 F à 8

ACA 2 s'engage en Coupe à 8

8ème de Finale : 21/11/2026

FC. CARPENTRAS	AS. PIOLENC
SDE. PERNES	SCJ
AS. RASTEAU	MAILLANE
FCME	ACA 2

U15 F à 11

¼ de Finale : 12/12/2026

US. CADEROUSSE	FC. CARPENTRAS
EAF	ST. JEAN GRES FONTV.
CALAVON	FC. CHEVAL BLANC
US. TOURAINE	ACA

U18 F à 11

8ème de Finale : 21/11/2026

US TOURAINE	ST. REMY DE PROVENCE
US. CADEROUSSE	FC. CHEVAL BLANC
ST. JEAN GRES FONTV.	VENTOUX SUD
MAILLANE	ACA

Coupe Amitié

Cadrage : 18/10/2026

US. TOURAINE	ST. ANDIOL
CALAVON	GRAVESON
US. CADEROUSSE	DENTELLES

AS. BEDARRIDES	AC. FOOT VENTOUX
O. BARBENTANE	PHENIX CAVAILLON
ANGLES EMAF	AS. RASTEAU
AC. VEDENE	ST. JEAN GRES FONTV.
EAF	VILLENEUVE FC.
VENTOUX SUD	CABANNES
TRAVAILLAN	O. NOVAIS
E. SORGUES	AS. VALAYANS

Exempts : FC. VILLELAURE ; US. THOROISE ; FC. AUREILLE ; FCME ; O. BONNIEUX

Coupe Chabas

Vedène le Pontet s'engage en Coupe Chabas à 11

Cadrage : 29/11/2026

AS. BEDARRIDES	VENTOUX SUD
E. SORGUAISE	FCF. MONTEUX
CALAVON	AS. VEDENE LE PONTET

Exempts : US. CADEROUSSE ; EAF ; SDE. PERNES ; US. THOROISE ; FC. CHEVAL BLANC

COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

CSR N°05

Réunion du mercredi 14 octobre 2026

Présents : - CRESPIN Raymond - DEPACE Thomas - M ROCHER Lionel

Excusés : - GONDRAN Lina - GUEGAN Martine - ILAFKIHEN Tarik

Nouveaux dossiers

N° 11 LES ANGLES EMAF- GRAVESON D3 du 20/09/2026
N° 31 St Jean du Grès/ Velleron SO U12 avenir ¾ du 19/09/2026
N° 32 Cavaillon ARC / Avignon CFC / Cheval Blanc U12 Avenir 1/2 du 19/09/2026
N° 33 Avignon FC Mistral Académie F / St Didier Pernes U12 avenir 1/2 du 19/09/2026
N° 34 Barbentane O – Les Angles Emaf U13 Avenir du 19/09/2026
N° 35 Mistral Académie / St Jean du Grès U13 Avenir ½ du 19/09/2026
N ° 50 Caderousse Us / Orange OC / Orange Grès U13 Avenir ½ du 26/09/2026
N ° 52 Avignon Us – Le Thor US U13 Avenir ½ du 26/09/2026
N° 53 Monteux O / Nyons FC U17 D2 du 27/09/2026
N° 54 St Didier Pernes- Luberon SC U15 Brassage du 27/09/2026
N° 55 Luberon SC- Avignon CFC Brassage U12 Avenir 1/2 du 26/09/2026
N° 56 Dentelles FC – Touraine Us Seniors F à 8 Du 27/09/2026
N° 57 Mollégès Eygalières – Barbentane U15 Brassage du 04/10/2026
N° 62 St Jean du Grès Fontvieille – Camaret as D2 du 06/09/2026
N° 64 St Didier Pernes – Montfavet SP.C U19 Brassage du 26/09/2026
N° 48 Velleron – Morieres U14 D2 du 26/09/2026

Dossiers en attente

N° 55 Luberon –Avignon CFC U12 Av du 26/09/2026
N° 65 Cabannes –Rognonas U17 D2 du 27/09/2026
N° 89 Valayans As – Ventoux sud Seniors F à 8 du 04/10/2026
N° 90 Velleron SO - Barbentane O D4 du 20/09/2026
N° 91 Cabannes- Rognonas SPC U 17 D2 du 27/09/2026
N° 92 Villelaure ST.O.C – Rognonas D4 du 11/10/2026
N° 90 Courthézon JONQUIERES – Monteux U16 D1 du 04/10/2026
N° 122 Isle BC – Cabannes D3 du 11/10/2026
N° 123 Lapalud US – Visan Js D4 du 04/10/2026
N° 124 Graveson – GOULT Roussillon D3 du 04/10/2026
N° 125 Avignon US – Le Thor Us D4 du 04/10/2026
N° 126 Avignon US – Sarrians Comete U17 d2 du 04/10

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

INFORMATION FMI

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre.
-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.
A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisi de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

Dossier n°11

N° Match : 56557473

LES ANGLES EMAF – GRAVESON ENT D3 du 20/09/2026

Vu la réclamation d'après match envoyée par GRAVESON ENT par courrier électronique en date du 22/09/2026 (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF).
Cette réclamation porte sur la qualification et la participation à la rencontre de l'ensemble des joueurs de l'équipe de LES ANGLES EMAF au motif : licences non validées au jour de la rencontre.

Vu la non-réponse du club de LES ANGLES EMAF à la suite de la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichier licence en date du 23/09/2026 de la Ligue Méditerranée, il s'avère que le joueur SENHAJI Walid du club des ANGLES EMAF était en bien possession d'une licence non validée et en attente de validation du certificat médical.

Ce joueur ne pouvait donc pas prendre part à cette rencontre.
Suite à l'intervention de la ligue en date du 30/09/2026 qui a précisé être revenu sur la licence de M SENHAJI Walid en le qualifiant en date du 19/09/2026 soit la veille de la rencontre.

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit réserve non fondée et confirme son résultat acquis sur le terrain 2 à 2 (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente pour aux fins d'homologation

Dossier n° 31

N° Match : Brassage U12 Avenir

St JEAN DU GRES / VELLERON SO Brassage U12 Avenir niveau 3-4 du 19/09/2026

Vu le courrier électronique du Secrétaire de VELLERON SO en date du 17/09/2026 qui précise:
« L'équipe de VELLERON SO ne sera pas présente à la rencontre du 19/09/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VELLERON SO (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 32

N° Match : Brassage U12 Avenir

CAVAILLON ARC- CHEMINOTS FC – CHEVAL BLANC BRASSAGE U12 Avenir 1-2 du 19/09/2026

Vu le courrier électronique de M R LOUNISSA Secrétaire de CHEMINOTS AVIGNON FC en date du 18/09/2026 qui précise:
« L'équipe de CHEMINOTS AVIGNON ne sera pas présente à la rencontre :

- CHEMINOTS – CAVAILLON du 19/09/2026 et ce par manque d'effectif.
- CHEMINOTS – CHEVAL BLANC du 19/09/2026 et ce par manque d'effectif »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit matchs perdus par forfait à AVIGNON CHEMINOTS FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 33

N° Match : Brassage U12 Avenir du 19/09/2026

AVIGNON FC / MISTRAL ACADEMIE F / ST DIDIER PERNES Brassage U12 Avenir ½ du 19/09/2026

Vu le courrier électronique du club de MISTRAL ACADEMIE en date du 18/09/2026 qui précise: « L'équipe de MISTRAL ACADEMIE ne sera pas présente aux rencontres du 19/09/2026 et ce, suite à problème de licence .»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit matchs perdus par forfait à MISTRAL ACADEMIE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 34

N° Match : Brassage U13 avenir

BARBENTANE O / LES ANGLES EMAF Brassage AVENIR U13 niveau 3/4 du 19/09/2026

Vu le courrier électronique du club de LES ANGLES EMAF en date du 17/09/2026 qui précise: « L'équipe de LES ANGLES EMAF ne sera pas présente à la rencontre du 19/09/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LES ANGLES EMAF (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 35

N° Match : Brassage U13 Avenir

MISTRAL ACADEMIE F – ST JEAN DU GRES Brassage U13 Avenir 1/2 du 19/09/2026

Vu le courrier électronique du club de MISTRAL ACADEMIE en date 18/09/2026 qui précise: « L'équipe de MISTRAL ACADEMIE F ne sera pas présente à la rencontre du 19/09/2026 et ce par probleme de licence.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MISTRAL ACADEMIE (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 50

N° Match : Brassage U13 Avenir

CADEROUSSE US / ORANGE OC / ORANGE GRES US Brassage U13 Avenir ½ du 26/09/2026

Vu le courrier électronique du club ORANGE GRES US en date du 26/09/2026 qui précise:
« L'équipe de CADEROUSSE US n'était pas présente à la rencontre du 26/09/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CADEROUSSE US (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 52

N° Match : Brassage U13 Avenir

AVIGNON US /LE THOR US U13 Avenir ½ du 26/09/2026

Vu le courrier électronique du club de LE THOR US en date du 27/09/2026 qui précise:
« L'équipe de LE THOR US ne sera pas présente à la rencontre du 26/09/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LE THOR US (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 53

N° Match : 79550164

MONTEUX O / NYONS FC U17 D2 du 27/09/2026

Vu le courrier électronique du club de NYONS FC en date du 26/09/2026 qui précise:

« L'équipe de NYONS FC ne sera pas présente à la rencontre du 27/09/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à NYONS FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 54

N° Match : 79153247

St DIDIER PERNES / LUBERON SC U 15Brassage du 27/09/2026

Vu le courrier électronique du club de LUBERON SC en date du 26/09/2026 qui précise:
« L'équipe de LUBERON SC ne sera pas présente à la rencontre du 27/09/2026 et ce par manque d'effectif.»
Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LUBERON SC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 55

N° Match : Brassage U12 Avenir

LUBERON SC / AVIGNON CHEMINOTS Brassage U12 Avenir ½ du 26/09/2026

Vu le courrier électronique du club d'AVIGNON CHEMINOTS en date du 25/09/2026 qui précise:
« L'équipe de AVIGNON CHEMINOT ne sera pas présente à la rencontre du 26/09/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AVIGNON CHEMINOT (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 56

N° Match : 79611560

DENTELLES FC / TOURAINE US Senior F à 8 du 27/09/2026

Vu le courrier électronique du club de TOURAINE US en date du 23/09/2026 qui précise:
« L'équipe de TOURAINE US ne sera pas présente à la rencontre du 27/09/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à TOURAINE US (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 57

N° Match : 79153173

MOLLEGES EYGALIERES / BARBENTANE O U15 Brassage du 04/10/2026

Vu le courrier électronique du club de MOLLEGES EYGALIERE en date du 19/09/2026 qui précise:
« L'équipe de MOLLEGES EYGALIERES ne sera pas présente à la rencontre du 04/10/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MOLLEGES EYGALIERES (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 62

N° Match : 56956889

ST JEAN DU GRES-FONTVIEILLE / CAMARET AS D2 du 06/09/2026

Vu l'évocation par ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE en date du 29/10/2026 : le joueur SISARO Florian a participé au match alors qu'il était suspendu.
Vu la réponse de CAMARET AS suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichier discipline du District Grand Vaucluse il s'avère que ce joueur était bien suspendu à la date de la rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à CAMARET AS pour en porter bénéfice à ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE (voir article 187, alinéa 2 RG FFF) et donne un match de suspension à SISARO Florian à compter du 19/10/2026 pour avoir participé à un match alors qu'il était suspendu

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 64

N° Match : 79474690

ST DIDIER PERNES / MONTFAVET SPC U19 Brassage du 26/09/2026

Vu la réclamation d'après match envoyée par MONTFAVET SPC par courrier électronique en date du 27/09/2026(voir article 187, alinéa 1 des RG FFF) jugée irrecevable car non nominative.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des RG FFF)

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain ST DIDIER PERNES / MONTFAVET 2 à 1

Dossier transmis à la commission compétente pour aux fins d'homologation

Dossier n°48

N° Match : 79615314

VELLERON SO / MORIERES ACS U14 D2 du 26/09/2026

Dossier transmis à la CSR par la commission Championnat Jeunes pour rencontre non-disputée.

Vu le courrier transmis par le Club de VELLERON SO par courrier électronique en date du 26/09/2026, précisant que :
« Que l'éducateur de MORIERES ACS a contacté le club de VELLERON SO afin de reporter la rencontre à une date ultérieur le matin de la rencontre et qu'il a été convenu entre les deux clubs de ce report. »

Attendu qu'aucune autorisation de modification de lieu et d'horaire n'a été délivrée par la commission compétente du DISTRICT.

Par conséquent la rencontre devait se jouer suivant les précisions données sur FOOT CLUB.

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité aux deux équipes, VELLERON SO / MORIERES ACS, pour non-respect du protocole de modification des rencontres du District GRAND VAUCLUSE. (Article 10 alinéas 6 et 7 du règlement District Grand Vaucluse).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Le Président, **Le Secrétaire,**

Mr. CRESPIN Raymond **Mr. ROCHER Lionel**

COMMISSION
FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2026

Présents : M.SASSI (Président de la Commission) ; M. ZANDOMENEGHI. M THIABAUD.

Excusés: M. EL HAMMOUNI, M. BOUCHENTOUF, M GOUSSET . M LAURENT

VISIO: Mme. GARCIA,

Assiste :

DOCUMENTS – INFOS PRATIQUES – FOOT ANIMATION

TOUTES LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES CATEGORIES

DE U6 A U11 DOIVENT SE FAIRE A TRAVERS LE F.A.L. LES MAILS NE SERONT PLUS PRIS EN COMPTE. LES U12/U13 PHASE BRASSAGE EGALEMENT A FAIRE SUR LE FAL.

Pour les catégories U10/U11/U12/U13 les matchs sont prévus à 13h30 le Samedi, il est possible de modifier les horaires si accord et seulement si accord des clubs concernés, si ce n'est pas le cas le match restera programmé le Samedi à 13h30.

QUE FAIRE EN CAS D'ARRETE MUNICIPAL ?

FOOT ANIMATION

FICHE RÉCAPITULATIVE

ARRÊTÉ MUNICIPAL – INTERDICTION D'UTILISATION D'UN TERRAIN

Objectif : permettre au maximum de jeunes footballeurs de jouer le week-end malgré la fermeture d'un terrain.

1. Transmission obligatoire de l'arrêté municipal

Lorsqu'un club reçoit un arrêté municipal interdisant l'utilisation de son terrain, il doit impérativement :

- Transmettre l'arrêté au District afin de l'informer officiellement de la situation.
- Mettre en copie tous les clubs visiteurs concernés par les rencontres du week-end, afin que chaque équipe soit informée dans les meilleurs délais.

La communication doit être effectuée dès réception de l'arrêté, sans attendre le jour des rencontres.

2. Recherche d'une solution pour les plateaux et rencontres de jeunes

Pour les catégories suivantes :

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-U13

Le club recevant concerné par un arrêté municipal doit prendre contact avec les clubs visiteurs afin d'étudier la possibilité d'une inversion de terrain.

Cette démarche doit être engagée rapidement et en concertation avec les clubs concernés, afin de rechercher une solution permettant de maintenir les rencontres.

U13 Accession : hors de cette procédure spécifique.

À RETENIR
Ce n'est pas au District Grand Vaucluse de trouver la solution de repli.

3. Pourquoi privilégier l'inversion ?

L'objectif est de permettre aux enfants de pratiquer leur sport le week-end, malgré l'indisponibilité du terrain initialement prévu. Lorsque cela est possible, l'inversion permet de maintenir les rencontres en accueillant les équipes sur un terrain disponible, sous réserve de l'accord des clubs concernés et du respect des procédures applicables.

4. Les réflexes à adopter

- ☑ Informer le District dès réception de l'arrêté municipal.
- ☑ Mettre en copie tous les clubs visiteurs concernés par les rencontres du week-end.
- ☑ Contacter rapidement les clubs visiteurs pour les plateaux U6-U7, U8-U9, U10-U11 et U12-U13.
- ☑ Rechercher prioritairement une inversion lorsque les conditions le permettent.
- ☑ Informer le District de la solution envisagée et respecter les modalités de validation applicables.

ENSEMBLE, PRÉSERVONS LE FOOTBALL DES JEUNES !
L'anticipation, la communication et la coopération entre les clubs sont essentielles pour limiter les annulations et permettre à un maximum d'enfants de jouer chaque week-end.

CATEGORIE U12/U13

Dans le règlement aucune modification de date et d'horaire à J-7 ne sera acceptée par la commission Foot Animation.
Changement de temps de jeu, cette catégorie passe de 60 minutes à 70 minutes, donc deux périodes de 35 minutes.

CATEGORIE U10/U11

Changement de temps de jeu, cette catégorie passe de 50 minutes à 60 minutes, donc deux mi-temps de 30 minutes si un match ou 2 matchs de 30 minutes si triangulaire.
Horaire 13h30 le Samedi.

Dans le cadre de l'organisation des plateaux Football à 8, nous vous rappelons plusieurs éléments importants concernant le bon déroulement des manifestations, tant dans le domaine administratif que sportif.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Les clubs recevant sont responsables de l'organisation administrative de leur plateau.

A ce titre, aucun plateau ne doit débuter sans que les feuilles de match et la feuille de plateau ne soient intégralement remplies.

Nous vous demandons également de procéder à l'appel des joueurs avant le début des rencontres afin de vérifier la présence et l'identité des participants.

ORGANISATION SPORTIVE :

Le club organisateur devra mettre à disposition un arbitre pour le déroulement des rencontres si ce dernier est mineur, il devra être accompagné d'un adulte référent.

Esprit des plateaux :

Nous vous rappelons que les plateaux Football à 8 doivent se dérouler dans un excellent état d'esprit, en privilégiant avant tout :

LE PLAISIR DE JOUER/LE RESPECT DES ADVERSAIRES, ARBITRES et EDUCATEUR/ LE FAIR-PLAY/L'APPRENTISSAGE ET LE D2VELOPPEMENTDES JEUNES JOUEURS.

Nous comptons sur l'implication de chacun afin de garantir le bon déroulement de ces rassemblements et d'offrir aux enfants un environnement sportif de qualité.

CATEGORIE U8/U9

Temps de jeu par plateau = 60 minutes.
Pour les inscriptions sur FAL vous aviez la possibilité de la faire jusqu'à LUNDI 21/09/26 MINUIT après cette date plus de possibilité d'intégrer les poules de cette phase il faudra attendre la phase 2.

Toutes les poules ainsi que les 4 premières journées de la phase une sont dans le FAL.

CATEGORIE U6/U7

7Temps de jeu par plateau = 50 minutes.
Absences non excuses pour la journée d'accueil.

Toutes les poules ainsi que les 4 premières journées de la phase une sont dans le FAL.

PLATEAU 1 DU 10 OCTOBRE 2026

Manque feuille de plateau

P3 FC AVIGNON/P6 CAMARET AS/P9 FC ENTRAIGUES ALTHEN E

Manque feuille de licence

OM.LUBERON /FC LORIOL/PERTUIS 1 et 2

Forfait

MONDRAGON MORNAS GJ 2/MJCV 3/ST ANDIOL O/CALAVON FC 2/ARC CAVAILLON 1 et 2/AUBIGNAN ES 2/LAPALUD US /MOLLEGES EYGALIERES FC

Planning Foot Animation saison 2026/2027 :

PLANNING FOOT ANIMATION					2026 / 2027	
Date		U6 - U7 *FOOT à 4*	U8 - U9 *FOOT à 5*	U10 - U11	U12 - U13	
AOUT	29/8				REUNION EDUCATEURS	
SEPTEMBRE	5/9					
	12/9			RENTREE DU FOOT		
	19/9		RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1	
	26/9	RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1	BRASSAGE J2	
OCTOBRE	3/10		PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A	BRASSAGE J2	BRASSAGE J3	
	10/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A		BRASSAGE J3	BRASSAGE J4	
	17/10		PLATEAU 2 CHEZ B THEME HALLOWEEN	RATTRAPAGE / RENTREE FUTSAL	BRASSAGE RATTRAPAGE	
	24/10	VACANCES DE LA TOUSSAINT				
	31/10					
NOVEMBRE	7/11	PLATEAU 2 CHEZ B		PHASE 1 J1	ACCESSION PHASE 1 J1	AVENIR PHASE 1 J1
	14/11		PLATEAU 3 CHEZ C	PHASE 1 J2	ACCESSION PHASE 1 J2	AVENIR PHASE 1 J2
	21/11	PLATEAU 3 CHEZ C		PHASE 1 J3	ACCESSION PHASE 1 J3	AVENIR PHASE 1 J3
	28/11		PLATEAU 4 CHEZ D	PHASE 1 J4	ACCESSION PHASE 1 J4	AVENIR PHASE 1 J4
DECEMBRE	5/12	PLATEAU 4 CHEZ D		PHASE 1 J5	1ER TOUR FESTIVAL FOOT	
	12/12	PLATEAU FUTSAL DE NOEL		PHASE 1 RATTRAPAGE	ACCESSION PHASE 1 J5	AVENIR PHASE 1 J5
	19/12				JOURNEE DE RATTRAPAGE	
	26/12	VACANCES DE NOEL				
JANVIER	2/1					
	9/1		PHASE 2 PLATEAU 5 CHEZ A	PHASE 1 J6	ACCESSION PHASE 2 J1	AVENIR PHASE 2 J1
	16/1	PHASE 2 PLATEAU 5 CHEZ A		PHASE 1 J7	ACCESSION PHASE 2 J2	AVENIR PHASE 2 J2
	23/1		PLATEAU 6 CHEZ B	PHASE 1 RATTRAPAGE	ACCESSION PHASE 2 J3	AVENIR PHASE 2 J3
	30/1	PLATEAU 6 CHEZ B		Journée FUTSAL U10 U11	2ÈME T. FESTIVALFOOT / CHALLENGE DEP.	
FEVRIER	6/2		PLATEAU 7 CHEZ C	PHASE 2 J1	ACCESSION PHASE 2 J4	AVENIR PHASE 2 J4
	13/2	PLATEAU 7 CHEZ C		PHASE 2 J2	ACCESSION PHASE 2 J5	AVENIR PHASE 2 J5
	20/2		PLATEAU 8 CHEZ D	PHASE 2 RATTRAPAGE	JOURNEE DE RATTRAPAGE	
	27/2					
MARS	6/3					
	13/3	PLATEAU 8 CHEZ D THEME CARNAVAL		PHASE 2 J3	ACCESSION PHASE 2 J6	AVENIR PHASE 3 J1
	20/3		PLATEAU 9 CHEZ E	PHASE 2 J4	FINALE FESTIVAL FOOT	
	27/03 Pâques					
AVRIL	3/4	PLATEAU 9 CHEZ E THEME PAQUES		PHASE 2 J5	FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL	
	10/4		PLATEAU 10 CHEZ F	PHASE 2 J6	ACCESSION PHASE 2 J7	AVENIR PHASE 3 J2
	17/4	PHASE 2 PLATEAU D'EXPERIMENTATION		PHASE 2 J7	ACCESSION PHASE 2 J8	AVENIR PHASE 3 J3
	24/4					
MAI	1/5				FINALE REGIONALE FESTIVAL FOOT	
	8/5					
	15/05 Pentecôte				JOURNEE DE RATTRAPAGE	
	22/5		PLATEAU 12 CHEZ H		ACCESSION PHASE 2 J9	AVENIR PHASE 3 J4
	29/5	PLATEAU 11 CHEZ G	JOURNEE DEPARTEMENTALE U8 U9		ACCESSION PHASE 2 J10	AVENIR PHASE 3 J5
JUIN	5/6	JND U6 U7				

JOURS FERIES			
	29 MARS 2027 : Pâques	17 MAI 2027 : Pentecôte	
	6 MAI 2027 : Ascencion	1er Mai / 8 Mai 2027	

Vacances d'Hiver et de Pâques